

FINANCEMENT DES EFS (ET MFS)

Éléments issus du rapport du sénat paru le 13 juillet 2022

<http://www.senat.fr/rap/r21-778/r21-7788.html>

L'IGA chiffre à **110 000 euros le coût moyen annuel d'une MFS en 2020.**

L'État et la Banque des territoires financent 30 000 euros par an. Reste 80 000 euros pour les porteurs de projet.

Le modèle financier actuel des MFS n'est pas soutenable à moyen terme pour les porteurs de projet, surtout pour les collectivités en milieu rural qui financent parfois plusieurs maisons.

IMPLANTATION MFS	NOMBRE MOYENS D'AGENTS PAR MFS	COÛT MOYEN
Zone rurale	2,2	93 843
Péri-urbain	2,5	101 479
Quartier prio politique de la ville	4,5	200 131
Outre mer	4,2	77 444

Les nouvelles modulations pour définir la part de l'État avec un financement à géométrie variable, réintroduisent de l'hétérogénéité entre les maisons, ce que le précédent système du forfait cherchait à éviter.

Ces chiffres n'intègrent pas les coûts de formation des agents France services au niveau local. De plus, les budgets des MFS n'intégraient généralement pas l'ensemble des coûts (locaux, fourniture d'énergie, etc.). Il semble donc que le coût moyen puisse être plus élevé que les estimations de l'IGA.

Les recommandations du rapport du sénat visent sans surprise le développement des EFS, en augmentant la participation financière des ministères, le nombre des opérateurs nationaux partenaires, la « rentabilité » des EFS en louant aux partenaires les locaux, en multipliant les mutualisations des infrastructures et des personnels entre EFS et partenaires, et en systématisant la recherche de fonds européens.

Pour 52,4% des élus locaux interrogés, le financement apporté par l'État est insuffisant.

Seuls 28 % du coût réel du réseau France services sont financés par le FNADT et les opérateurs. De plus, une même collectivité peut porter plusieurs MFS. Le calcul du reste à charge ne dépend alors pas uniquement du coût de la maison mais de celui de l'ensemble des maisons situées sur le territoire de la commune.

Nota : Le plan France Relance introduit le recrutement en CDD de 4 000 conseillers numériques France services. L'État prend en charge leurs salaires pendant seulement 18 à 24 mois sur la base d'un SMIC. Il finance la formation. Alors que ces emplois correspondent à un vrai besoin d'accompagnement des populations les plus touchées par la fracture numérique, aucun crédit de la part de l'État n'est prévu à ce titre au-delà de 2022.



En termes de financement, France services représente donc moins une politique de l'État qu'une politique locale prise en charge en premier lieu par les collectivités.